

Plan de mesures d'urgence – Résidences Roch-Pinard
AIDE-MÉMOIRE POUR LA BRIGADE D'URGENCE DES RRP

NUM	PRINCIPALES ÉTAPES D'INTERVENTION	FAIT
1	Se rendre à l'entrée principale au RDC du bâtiment concerné et y demeurer en tout temps . La brigade de la RBDT viendra vous y rejoindre ;	
2	Attend les directives du chef de secteur ;	
3	Aide à coordonner l'évacuation des locataires ;	
4	Dirige les locataires vers le point de rassemblement ;	
5	Dirige les locataires ciblés pour l'évacuation par jumelage, par les locataires codés « vert » avec les locataires codés « jaune » ;	
6	S'assure du respect de l'intégrité de la compartimentation (fermeture des portes et fenêtres) ;	
7	Fait le décompte des personnes évacuées en appelant par le # de logement ;	
8	Retourne vers le chef de secteur pour recevoir les directives.	

25 novembre 2014